



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-27-04-2026-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°27.04.2026

OBJET : PETITE ENFANCE - Désignation des élu(e)s siégeant au comité consultatif dénommé « Conseil des Crèches ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Par délibération n°21.12.2014 le conseil municipal avait adopté la création du comité consultatif dénommé « Conseil des crèches », et adopté le règlement intérieur qui régit son fonctionnement. La composition du comité consultatif avait été arrêtée comme suit :

- Le Maire, Président de droit
- Quatre élu(e)s désigné(e)s par le Conseil municipal, sur proposition du Maire
- 6 représentant(e)s élu(e)s des parents (2 pour les multi accueils collectifs et 2 pour la crèche familiale)

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et au renouvellement de l'assemblée délibérante, je vous propose donc de désigner les quatre membres du Conseil municipal qui siégeront au sein du Conseil des crèches.

Il me paraît opportun que les élu(e)s qui, conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont reçu une délégation en lien avec le service Action Sociale et Petite Enfance siègent dans ce conseil.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration de la république,
Vu les articles L. 2121-21 et 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les candidatures de Monsieur Hervé VAQUIER-TOLINOS et Mesdames Ghislaine COUTELLE, Virginie AUTIE et Sophia FELLAHI-TALBI,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de procéder à la désignation des élu(e)s devant siéger au sein du Conseil des crèches :

Conformément aux résultats des opérations de vote auquel il vient d'être procédé :

- Madame Ghislaine COUTELLE, Vice-Présidente
- Monsieur Hervé VAQUIER-TOLINOS
- Madame Virginie AUTIE
- Madame Sophia FELLAHI-TALBI

sont désigné(e)s pour siéger au sein du Conseil des crèches.

Le Maire,

André MOLINO



Le secrétaire de séance,

